



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Parcours Aménagé de Formation Initiale Tous Droits Ouverts – mise à jour de la BEE

Service académique d'information et d'orientation Pôle Persévérance et Lutte contre le Décrochage Scolaire

Affaire suivie par : Tanya Gouzouguec

Tél : 01 57 02 68 15

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement, référents décrochage scolaire et membres des comités de pilotage des réseaux FOQUALE

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

s/c de mesdames et monsieur les Inspecteurs Information Orientation

Références : Circulaire Tous Droits Ouvert du 18 juillet 2023, BO du 20 juillet 2023

Texte(s) abrogé(s) (le cas échéant) :

Annexes :

Note relative à la mise à jour de la Base Elèves Etablissement BEE lors de la mise en œuvre d'un Parcours Aménagé de Formation Initiale Tous Droits Ouverts PAFI-TDO

Dans le cadre de la démarche de prévention coordonnée entre les établissements scolaires et les partenaires locaux de l'accompagnement, prévu par le dispositif Tous Droits Ouverts, les élèves présentant des risques de décrochage peuvent bénéficier d'un Parcours Aménagé de Formation Initiale - Tous Droits Ouverts PAFI-TDO.

L'élève reste inscrit dans le MEF de son établissement qui doit renseigner PAFI-TDO dans la rubrique « dispositifs de personnalisation des parcours » de l'onglet « Scolarité ». Les dates d'entrée et de sortie du dispositif sont aussi à renseigner.

L'annexe ci-jointe montre les étapes à suivre.

Annexe :

[Notice technique de saisie du PAFI-TDO dans la Base Elèves Etablissement BEE](#)

Pour la rectrice et par délégation,
Madame la Cheffe de Service académique d'information et d'orientation

Signé
Elisabeth Boyer